Image not found or type unknown

Le président s'empare des biens associatifs

Par **Rod Mat**, le **05/06/2017** à **08:11**

Bonjour,

Vice-président et membre fondateur d'une association qui a pour but l'édition d'un site internet, j'ai un conflit avec le président de l'association. Celui-ci à supprimé l'ensemble de mes accès aux services de l'association (hébergeur, mail, administration du site) et a modifié l'ensemble des mot de passe ou droits sur les réseaux sociaux, prenant soin de supprimer les moyens de récupérer le compte.

Est-ce qu'il est justifiable de porter plainte pour abus de confiance ? Ou pour autre chose ?

Merci

Par **Visiteur**, le **08/06/2017** à **21:35**

Bonsoir,
Des éléments manquent pour comprendre...
L'origine du problème peut être ?

Par **Rod Mat**, le **09/06/2017** à **10:59**

La personne semble agir par colère, vengeance, car j'avais modifié un accès pendant une journée avant de le lui redonner.

Puis, il ne veut pas que je m'exprime au nom de l'association et pour "protéger le site de ton immaturité".

Voilà tout.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés